



**ARRÊTÉ DU 28 septembre 2026
PORTANT MODIFICATION DE CIRCULATION
POUR des travaux de remplacement poteau incendie
lieu-dit « LE PAVILLON »**

Le maire de 44 440 Joué-sur-Erdre (Loire-Atlantique)

Vu les décrets n° 77-90 du 27 janvier 1977, n° 77-240 du 7 mars 1977 et n° 77-372 du 28 mars 1977 portant révision du Code de l'administration communale et codification des textes législatifs applicables aux communes et notamment les articles L 131-1, L 131-2 et L 131-3,

Vu les décrets n° 77-91 du 27 janvier 1977, n° 77-241 du 7 mars 1977 et n° 77-373 du 28 mars 1977 portant codification des textes réglementaires applicables aux communes et notamment les articles R 131-1 ; R 131-2 et R 131-3,

Vu les arrêtés interministériels des 27 mars et 30 octobre 1973, 10 juillet et 15 juillet 1974, 16 juillet 1975, 6 juin et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre I – 1^{ère} partie (généralités), 2^{ème} partie (signalisation de danger), 3^{ème} partie (intersections et régimes de priorité), 4^{ème} partie (signalisation et prescription), 6^{ème} partie (signaux lumineux de circulation), 7^{ème} partie (marques sur chaussées) et 8^{ème} partie (signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu le code de la route et notamment les articles R 44 ; R 53-2 et R 225,

Considérant que suite à la demande présentée le 25/09/2026 par la société VEOLIA EAU, 195 rue Blaise Pascal 44153 Ancenis, il convient de réglementer la circulation sis à « LE PAVILLON ».

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : A partir du 12/10/2026 et pour une durée de 20 jours, il est prévu une perturbation de la circulation sis « LE PAVILLON » due à des travaux de remplacement poteau incendie, La circulation routière sera réglementée,

ARTICLE 2 : La restriction s'appliquera sur la section courante dans les deux sens de circulation.
Les prescriptions suivantes seront mises en œuvre :
- Empiètement sur la chaussée
- Alternat manuel

ARTICLE 3 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation de chantier seront assurés par l'entreprise VEOLIA.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera applicable dès la mise en place des panneaux, et toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le Commandant de brigade de Gendarmerie de Riaillé, le Secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Joué-sur-Erdre, le 28/09/2026
Le Maire : Jean-Pierre BELLEIL



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa

N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐Service public ☐Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐Entreprise ☒

Nom : LETRONE

Prénom : Adrien

Dénomination : VEF-65F-44-ANCENIS

Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011

Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX

Pays : France

Téléphone 0251140020 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : 65f-44-ancenis-d@demat.sogelink.fr

- VEOLIA Eau

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☒ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : le Pavillon

vc n° 1

Code postal 44440 Localité : JOUE SUR ERDRE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE

12/10 au 31/10/2026

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :

Date prévue de début des travaux : 12 10 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 20

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 20 Date de début de réglementation 12 10 2026

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐Fermeture à la circulation ☐Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐Circulation alternée : Par feux tricolores ☐Manuellement ☒

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenueSuppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) ⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐

Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐

Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

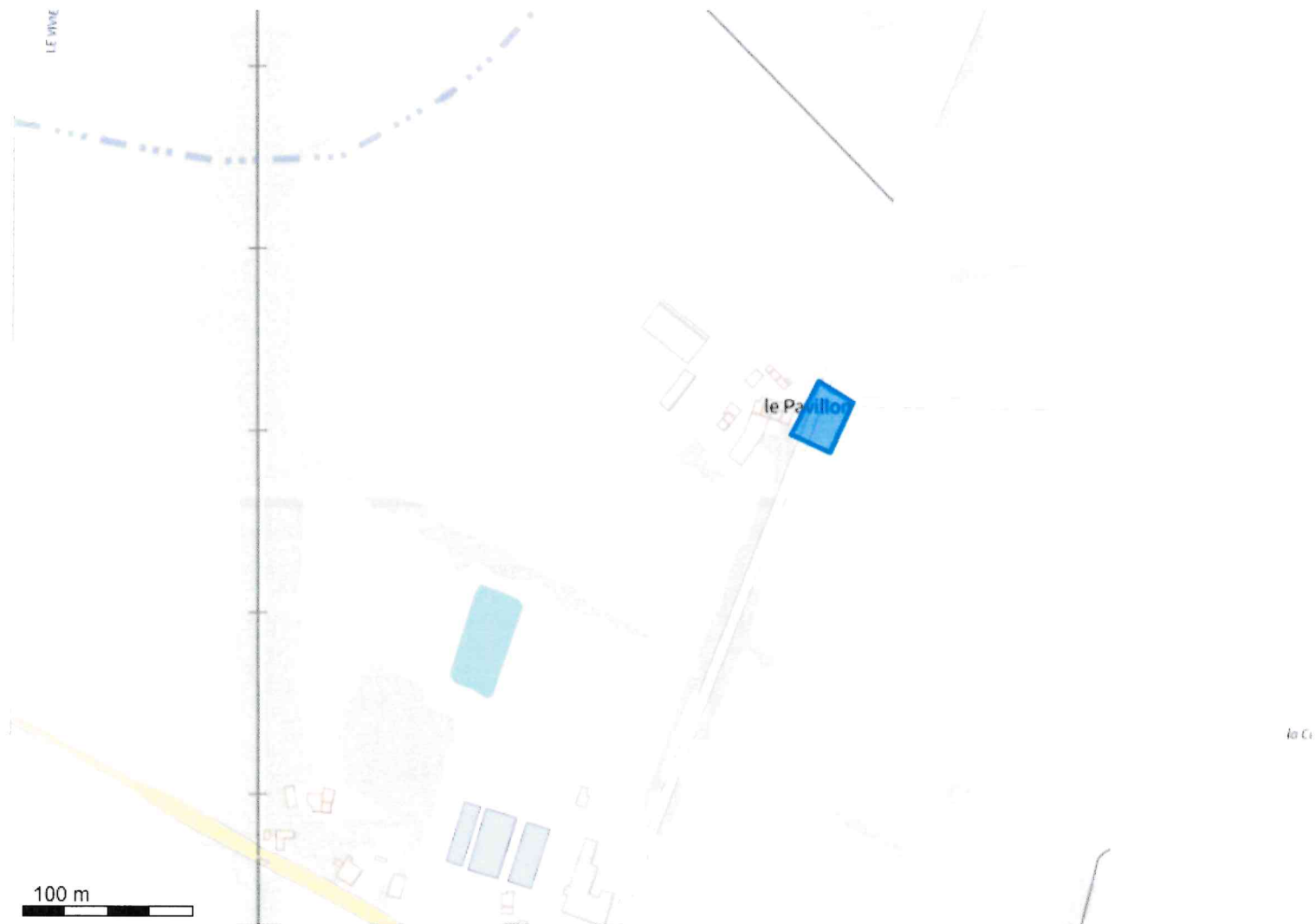
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 2 5 0 9 2 0 2 6

Nom : LETRONE Prénom : Adrien Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



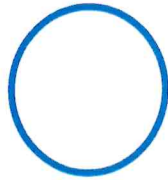
Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

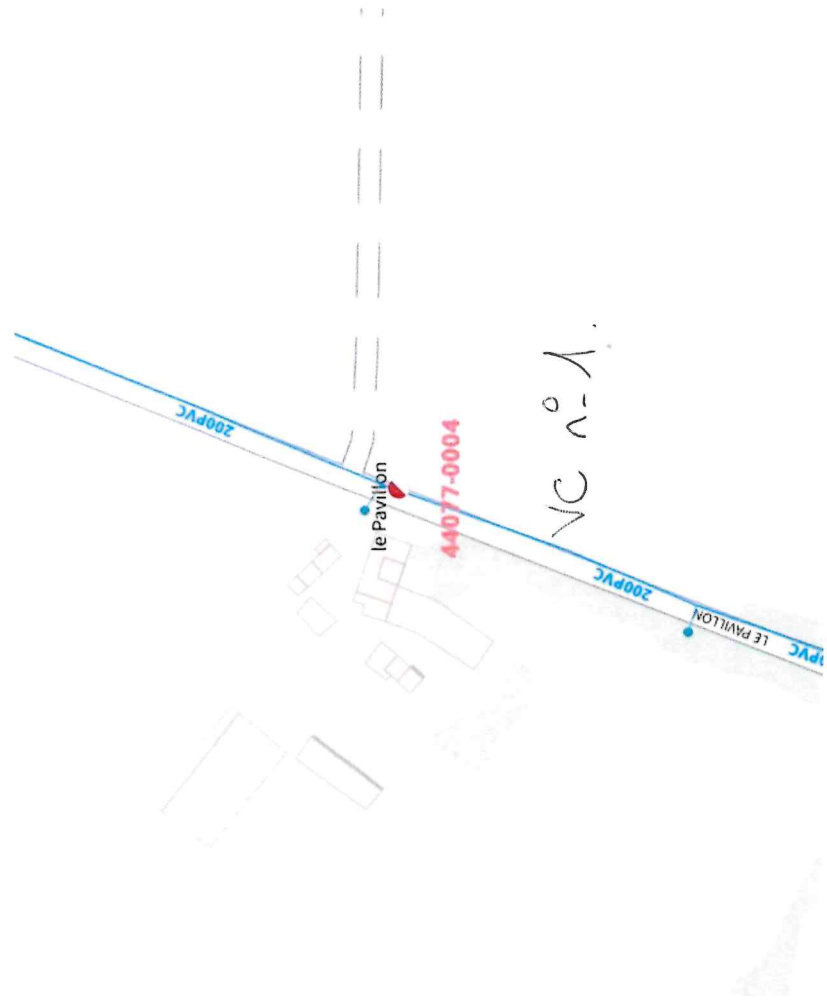
```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.49996682,47.51155943 -1.49965686,47.51146284 -1.49947803,47.51172847 -1.49975223,47.51184116 -1.49996682,47.51155943</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(47.511559 -1.499967);(47.511463 -1.499657);(47.511728 -1.499478);(47.511841 -1.499752);(47.511559 -1.499967);
```



POTEAU INCENDIE A REMPLACÉ
PLACE POUR PLACE



LE PAVILLON
JOUE SUR ERDRE